

Motion 1673

demandant au Conseil d'Etat que soient prises toutes mesures nécessaires pour permettre une exploitation sans nuisance de la Compostière rive gauche SA

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant:

- la pétition 1512 demandant la fermeture immédiate de la Compostière rive gauche SA et sa délocalisation ;
- l'audition des pétitionnaires ;
- la visite effectuée sur place de l'installation mise en cause ;
- les nombreuses séances consacrées à cette pétition et l'attention que la commission lui a prêté ;

invite le Conseil d'Etat

à veiller à ce que toutes les mesures soient prises afin que l'exploitation de cette porcherie ne produise plus de nuisances susceptibles de gêner son entourage et les environs.